

LOCATION DU MATERIEL DU COMITE DES FETES

Règlement

- I. **La réservation** se fait au numéro 03-85-96-83-12 avec M. Christophe CHARTON ; une fiche de location sera établie
- II. **L'enlèvement du matériel** se fait au local du comité (préfabriquées derrière la mairie).
Le règlement doit être remis à l'enlèvement du matériel.
La liste de matériel mis à disposition sera conforme à la fiche de location qui n'est pas modifiable
L'organisation du transport reste sous la responsabilité des associations ou des particuliers.
- III. **La date restitution du matériel** se fait en accord avec M. Christophe CHARTON
Un contrôle sera effectué lors du retour du matériel. En cas de dommages, le matériel doit être remplacé à l'identique.
- IV. **Aménagements :**
- a) Le prêt du matériel **aux membres du comité des fêtes est gratuit.**
 - b) **Les associations de L'Abergement Ste Colombe** peuvent bénéficier **gratuitement des tables et des bancs à la première location annuelle. Le tarif est fixé à 1 euro l'unité toutes les locations suivantes.**
 - c) **La location est payante pour tous les autres particuliers et associations hors commune au même tarif de 1 euro l'unité**

